



CODEV du Gard rhodanien
Compte-rendu de la Commission Environnement
du 31 mai 2023 à 18 heures

Présents :

Julien FEJA, Président

Anne BARBUSSE, Vice-présidente

Martine DELAUNAY, Secrétaire générale

Violette BOUZON, Corinne CANCEL Joëlle CHARPAIL, Jean-Pierre CHARRE, Jean-Yves CHEMIN, Nicholas COOTE, Sylvie COSTE, Jean-Philippe DANCAUSSE, Sylvie DICHANT, Dominique GRIOTTO, Jean-Georges HECKENROTH, Flamina KUNG, Lionel SATOUF

Excusés : Florence CLAP, Thierry PERRIN, Bertrand PHILIPPE

Absents : Michel BASSAGET, Natacha BEN SAID, Jean-Louis COUNIL, Louis ESPARZA,

Sécheresse :

- **L'arrêté cadre :**

Le comité de ressource en eau (CRE) du Gard, qui rassemble les différents acteurs de l'eau et traite de la gestion conjoncturelle de l'eau, s'est réuni le 24 mai dernier autour du nouveau projet d'arrêté-cadre et pour faire le point de la situation hydrologique du département.

Pour rappel, l'arrêté-cadre sécheresse constitue le cadre de la mise en œuvre des mesures de limitation des usages de la ressource en eau en période de sécheresse. Il présente les zones d'alerte, les niveaux d'alerte et les mesures de restriction associées à chaque niveau.

Le précédent arrêté datait de 2018. Sa révision a fait l'objet d'une concertation avec les membres du CRE puis au travers d'une consultation publique qui a eu lieu entre le 17 mars et le 14 avril 2023.

Après une dernière consultation auprès du CRE, la préfète du Gard a signé le 24 mai la version définitive de l'arrêté-cadre, marquant son entrée en vigueur immédiate.

L'extension des mesures de restrictions des usages :

Depuis mars dernier, le Gard doit faire face à une situation hydrologique tendue. Pour répondre aux besoins en eau et préserver les ressources disponibles, qu'il s'agisse des eaux de surface (cours d'eau et nappe d'accompagnement) ou des eaux souterraines, après consultation du CRE, la préfète du Gard a alors placé le département successivement en vigilance en mars, puis le 20 avril dernier en crise (Cèze aval) et alerte renforcée (Cèze amont, les Gardons, Vidourle et Hérault).

Les pluies sporadiques des derniers jours n'ont pas suffi à inverser cette situation et les prévisions pour les jours à venir ne laissent pas espérer des précipitations significatives.

Après une nouvelle réunion du CRE le 24 mai 2023, la Préfète du Gard a arrêté les décisions suivantes :

- 5 zones en situation de crise :
 - Maintien de la zone Cèze aval
 - Classement des zones Cèze amont, Vidourle, Gardon aval, Gardon amont
- 2 zones en situation d'alerte renforcée :
 - Maintien des zones Hérault amont et Arre

- 1 zone en situation d'alerte
 - o Classement de la zone Ardèche
- Zone en situation de vigilance :
 - o Maintien du reste du département

Un nouveau point de situation sera réalisé dans quinze jours, afin d'évaluer la nécessité de revoir ces mesures de restriction.

La situation dans le Gard rhodanien :

L'Agglomération est concernée par 4 bassins différents :

- Ardèche
- Cèze amont
- Cèze aval
- Rhône et Camargue gardoise

Certaines communes sont situées sur 2 bassins différents et peuvent donc avoir 2 situations différentes.

Sur les 44 communes de l'Agglomération :

- 11 communes sont en alerte
- 30 communes sont en crise
- 13 communes sont en vigilance
 - o 5 avec une double situation
 - o 8 exclusivement en vigilance

Il semble que la communication ne soit pas suffisante pour que tout le monde prenne bien conscience de la gravité de la situation.

Il est donc proposé de :

- Faire un courrier aux élus du territoire (voir avec l'Agglomération s'il est possible de diffuser à l'ensemble des conseillers municipaux via sa plateforme de diffusion). Flamina KUNG se charge de proposer un projet de courrier aux membres du groupe de travail sur l'eau.
- Préparer un document à diffuser à l'ensemble de la population (le communiqué de presse de la Préfecture pourrait suffire avec un mot d'accompagnement du CODEV).
- Faire une carte zoomée sur le périmètre de l'Agglomération, à affiner pour les communes qui ont un double classement.

Point sur les travaux des groupes de travail :

- **Eau :**
 - o Réunion du 15 mai
 - o Article pour le prochain Direct Agglo (une modification de l'article sera proposée pour coller à l'actualité de l'arrêté sécheresse).
- **Transition écologique :**
 - o Fresque de la sobriété du 17 avril

La Clean Tech avait annoncé la diffusion d'un document récapitulatif de cette action, non reçu à ce jour (faire relance).

Face au constat qu'il y avait peu de présents à cette action pédagogique, la question est posée de savoir si la Clean Tech ne pourrait pas la renouveler pour les communes volontaires.

- **Déchets :**
 - Collecte :
 - Comparaison / janvier à avril 2022
 - OMR : baisse de 25 %
 - Emballages : augmentation de 27 %. Mais on note un relâchement sur la qualité du jaune.
 - Verre : augmentation de 7 % entre T1 2022 et T1 2023.
 - Pour le retrait des bacs collectifs, on en est à 10 communes dont les 3 plus grosses.
 - Pour la prévision de distribution il reste environ 2500 bacs à distribuer (résidences secondaires, reboussiers, retardataires).
 - 1.000 composteurs individuels distribués depuis début janvier (800 pour toute l'année 2022).

La question est posée des solutions de récupération des produits tels que l'amiante ou les pneus.

Concernant la collecte des emballages, il semblerait qu'un seul ramassage par semaine soit un peu juste et surtout compliqué quand on a un petit appartement.

D'autres part, la question est posée sur la mise en place d'arbres à sacs jaunes pour regrouper les dépôts. Cela faciliterait la collecte et éviterait que les sacs ne soient éventrés ou ne s'envolent.

Le dispositif des sacs rouges n'est pas suffisamment connu. Il conviendrait de communiquer davantage.

ABCèze : Concertation concernant le changement climatique

Message reçu d'ABCEZE :

« Comme évoqué lors de notre dernière réunion, nous organisons une large concertation concernant le changement climatique dans l'objectif de favoriser l'émergence de solutions locales.

Vous nous aviez indiqué votre intérêt à participer à ces ateliers.

Pourriez-vous nous transmettre la liste de vos membres avec si possible leurs fonctions afin de les répartir dans nos trois différents ateliers (Urbanisme/industrie, Tourisme/Milieus/associations, Agriculture, afin que nous puissions les convier. »

Un mail sera adressé aux membres de la commission pour qu'ils puissent faire connaître leur candidature pour 1 des 3 ateliers :

- Urbanisme/industrie
- Tourisme/Milieus/associations
- Agriculture

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.